
Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 24 AVRIL 1900

Budget de la Dette publique pour l'exercice 1900 ⁽¹⁾.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE ⁽²⁾, PAR M. NYSENS.

MESSIEURS,

Le projet de Budget de la Dette publique pour l'exercice 1900 s'élève à fr. 127,940,416 58, en augmentation de fr. 1,562,454 04 sur le Budget précédent. La *Note préliminaire aux Amendements* du Budget explique en détail et justifie l'accroissement du crédit.

Les sections ont été unanimes à voter le Budget de la Dette publique qui a été adopté sans discussion approfondie par la Section centrale. Son rapporteur, comme elle, estime que le manque de temps empêchera nécessairement que la Chambre prête, cette année, à cet important Budget, l'attention qu'il mériterait.

Il semble inutile d'appeler l'attention du Gouvernement et du Parlement sur la situation nouvelle que crée le cours actuel de la rente belge cotée aujourd'hui au-dessous de 98 %. Il en résulte nécessairement que les bons du Trésor ne peuvent être émis qu'à un taux plus élevé que celui auquel, en ces dernières années, l'État se procurait des ressources provisoires, et que la consolidation des emprunts à faire en ce moment soulèvera un problème sur lequel le Gouvernement sera sans doute amené à donner quelques renseignements, à l'occasion de la prochaine discussion du Budget.

Le Rapporteur,
A. NYSENS.

Le Président,
A. BEERNAERT.

⁽¹⁾ Budget, n° 112, II (session de 1898-1899).

Budget amendé, n° 6, II.

⁽²⁾ La Section centrale, présidée par M. BEERNAERT, était composée de MM. GILLIAUX, NYSENS, HENELEERS, DEFNET, RENKIN et MESENS.